**Bureau d'information et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

# Rapport d'activité 2000 de la FAREAS

**Le Conseil d'Etat a pris acte des comptes 2000 de la Fondation vaudoise pour l'accueil des requérants d'asile (FAREAS). Il note d'une part que la FAREAS enregistre une perte d'exploitation de 1,75 mios en 2000 et d'autre part qu'elle fait face à un surendettement dû à une provision budgétaire destinée à rembourser l'Office fédéral des réfugiés. Le Conseil d'Etat relève que la FAREAS va prendre des mesures structurelles dans le but d'atteindre l'équilibre budgétaire en 3 ans.**

Le Conseil d'Etat constate que la situation des comptes 2000 de la FAREAS indique que la Fondation vit au dessus de ses moyens et qu'une restructuration est indispensable pour lui permettre de poursuivre ses missions fondamentales en matière d'asile, dans le cadre des contingences financières imposées.

Le Conseil d'Etat a pris acte des mesures prévues par la FAREAS au travers de son budget 2002. Ces mesures de redressement portent notamment sur la compression de 25 postes de travail à plein temps. Le nombre de licenciements pourra être réduit au minimum grâce à la suspension du remplacement des postes libérés par des départs naturels ou volontaires. Le Conseil d'Etat relève que la direction de la FAREAS est résolue à offrir un plan social (indemnité de départ et soutien à la recherche d'emploi) aux collaborateurs dont elle devra se séparer. Par ailleurs, les organismes concernés étudient un éventuel transfert des activités du service de Soins infirmiers de la FAREAS et de son bureau Farmed vers d'autres partenaires.

Dans ce contexte difficile, le Conseil d'Etat tient à relever que les normes d'assistance pour les requérants d'asile seront maintenues à leur niveau actuel et que le service des formations et les cours de français pourront poursuivre leur activité. Les programmes de formation et d'occupation permettent en effet aux requérants d'acquérir une autonomie financière le plus rapidement possible.

Le Conseil d'Etat rappelle que le surendettement enregistré au bilan de la FAREAS est

le fait du remboursement de la dette de la FAREAS à l'égard de la Confédération. Cette dette a pu être ramenée de 22 mios à 18 mios grâce aux négociations menées entre cette dernière et le Canton.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 14 novembre 2001

Nicolas Daïna, Collaborateur personnel du Chef du Département de la santé et de l'action sociale, tél. : 021/316 50 67